

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 4 Germinal.

(Ère vulgaire.)

Jeudi 24 Mars 1796.

Destitution du citoyen Villars, ministre de France à Gènes. — Protection accordée par l'Angleterre aux côtes maritimes des états du pape. — Audience donnée par le roi de Danemarck au citoyen Grouvelle, ambassadeur de France près de cette cour. — Mort du citoyen Peters Paulus, président de la convention nationale batave. — Arrivée à Paris du marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne. — Mise en liberté du citoyen Charles. — Lettre au Rédacteur sur la situation du Midi.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Gènes, le 7 mars.

Le représentant Salicetti, commissaire du gouvernement français à l'armée d'Italie, a apporté ici l'ordre du directoire exécutif qui destitue le citoyen Villars. En attendant l'arrivée du citoyen Faypoult, qui doit succéder à Villars, le citoyen Caccot fera, par *interim*, les fonctions de chargé d'affaires de la république française. On donne pour principales causes de cette destitution le peu d'accueil que le citoyen Villars faisoit aux patriotes français, son inactivité & son défaut de surveillance sur les agens subalternes de la république.

La présence du commissaire Salicetti, Corse, & d'une famille qui s'est distinguée dans les dernières guerres de ses compatriotes avec les Gênois, donne ici de l'inquiétude à quelques personnes; mais les gens impartiaux demeurent convaincus que Salicetti est aussi bon Français qu'il est digne de l'être, & qu'il ne nuira en aucune manière aux intérêts de notre république pour satisfaire une haine de tradition.

Au reste, c'est le parti anti-français, composé de presque

tous les propriétaires de fiefs, qui cherche à alarmer sur les intentions de la république française: c'est ce même parti qui vient de répandre le bruit que les Français se proposent de lever un emprunt forcé sur les nobles génois. L'annonce des prières publiques de 40 heures a augmenté les alarmes; on s'est un peu rassuré en lisant dans le mandement de l'archevêque que l'objet des prières est *pro g. aliarum actione*.

Les partisans des coalisés (& de ce nombre sont trois ou quatre sénateurs) disent que les Français ne sont pas en mesure d'ouvrir avec succès les opérations de la campagne, & qu'ils n'arriveront jamais ni à Tortonne, ni à Alexandrie.

Il ne faut pas confondre, au surplus, les nobles avec les sénateurs. Ceux-ci sont au nombre de 25, tirés au sort & chargés du pouvoir exécutif; les nobles génois sont en général neutres & amis de la France, sans l'être des principes français, & la raison en est facile à comprendre.

On fait courir ici des lettres de Milan, dans lesquelles on dit que l'armée alliée ne redoute en aucune manière l'invasion des Français, ni en Piémont, ni en Lombardie, attendu qu'ils ne sont pas en forces suffisantes pour cela, & que l'armée autrichienne, qui aura plus de 10 mille hommes de cavalerie, attendra tranquillement l'ennemi dans les plaines d'Alexandrie. Les mêmes lettres portent que l'archiduc gouverneur a annoncé qu'il y auroit incessamment un armistice de six mois. Tous ces bruits ont pour objet de rassurer l'Italie, vraiment alarmée à l'approche des Français.

Le ministère britannique vient de prendre sous sa protection les côtes maritimes de l'état ecclésiastique, en établissant des commissaires anglais à Civita-Vecchia & à Porto-Danso, ainsi que quelques bâtimens croiseurs pour écarter les convois barbaresques de ces parages. Les bénédictions du pape doivent être la juste récompense de ce signalé service.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 5 mars.

Hier, après la séance du conseil d'état, le ministre de la république française, le citoyen Grouvelle, se rendit dans un magnifique équipage au palais du roi à Amalienbourg, où il eût sa première audience de S. M., comme ministre formellement reconnu; ensuite au prince royal & fut présenté à la famille royale.

Préalablement à cette réception, le comte de Bernstorff, ministre d'état, avoit fait parvenir aux ministres danois, résidant près des puissances de l'Europe, une note portant en substance; que le système de S. M. danoise étant parfaitement libre de toutes passions & de tous préjugés, se fonde dans tous les cas sur les motifs & sur les principes qu'offrent la prudence & la vérité; qu'en conséquence il se règle d'après les modifications qui deviennent aussi justes qu'indispensables par le changement démontré des circonstances. . . . Qu'aussi long-tems qu'il n'a existé en France qu'un *gouvernement révolutionnaire*, S. M. n'en a pu admettre le ministre, mais qu'à présent que la constitution française est organisée & devenue régulière, cette obligation avoit cessé; qu'ainsi dans peu M. Grouvelle seroit reconnu publiquement d'après les formes usitées; qu'au reste, cette démarche étoit absolument isolée; qu'elle ne dit & ne signifie rien de plus que ce qu'elle est par elle-même, c'est-à-dire, qu'elle est une suite naturelle des circonstances & une preuve additionnelle de la neutralité parfaite & impartiale du roi.

HOLLANDE.

De la Haye, le 20 mars.

La république batave vient de perdre, le 17 de ce mois, le citoyen Peter Paulus, premier président de la convention; il a succombé aux suites d'une fièvre catharale.

On se rappelle que ce citoyen, qui avoit tant de droits à la reconnaissance nationale, avoit déjà éprouvé les atteintes de la calomnie, & que son calomniateur, qui l'avoit accusé d'avoir livré le cap de Bonne Espérance aux Anglais, avoit déjà été puni par l'opinion publique du crime de calomnie dont il s'étoit rendu coupable. La convention batave a pensé que cette peine ne suffisoit pas à la mémoire de son président, & par un décret solennel, rendu à l'unanimité, elle a déclaré que le citoyen Peter Paulus n'a cessé jusqu'à sa mort de bien mériter de la patrie & de la liberté, & elle a nommé une commission de douze de ses membres pour aller porter des consolations & mêler des larmes à celles de son épouse, inconsolable comme la patrie de cette perte qui leur est commune.

Le citoyen P. L. Wan Kasteelle, premier secrétaire de la convention, & qui l'avoit présidée pendant la maladie du citoyen Peter Paulus, a été nommé à l'unanimité pour lui succéder dans le fauteuil de président.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

De Lisieux, le 25 ventôse.

Un détachement de cinquante hommes de notre garde nationale & de celles des environs ont fouillé les bois de Val Richer, qui servoient de repaire aux brigands:

cette opération a eu le plus grand succès; les chouans ont été débusqués; mais ils se sont repliés sur le château de Leaupartie, qu'ils avoient fortifié, & qui étoit rempli de munitions; nos gardes nationales ne calculant pas le nombre des ennemis, ni l'avantage de leur position, les ont attaqués brusquement; après un combat opiniâtre, le château a été pris d'assaut; huit brigands ont été tués, sans compter les blessés & les prisonniers. On y a trouvé la valeur de deux millions en argenterie & assignats, & beaucoup de munitions, dont les scelerats avoient jeté une partie à l'eau, mais qu'on est parvenu à retirer.

De Paris, le 3 germinal.

Le marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne auprès du gouvernement français, a débarqué à Calais le 24 du mois dernier; il est actuellement à Paris. On a remarqué que le calme qui a régné dans la Manche les premiers jours de mars l'a retenu pendant treize jours dans la traversée de Douvres à Calais.

Le citoyen Chasles, arrêté comme un des auteurs de *l'Eclaircur*, vient d'être remis en liberté.

On avoit répandu le bruit d'un échec éprouvé par notre armée d'Italie. Le ministre de la guerre a démenti formellement cette fable, inventée par la malveillance ou l'agiotage.

L'ordre qui vient d'être établi par le nouveau système des finances, a fait éclore des espérances flatteuses dans le cœur des bons citoyens; ils ont vu avec satisfaction que le gouvernement venoit d'enlever à l'agiotage une de ses plus grandes ressources en tarissant ce jeu infernal qu'il jouoit sur les valeurs de la monnaie républicaine. Déjà on observoit que le prix des monnoies d'or & d'argent avoit un peu diminué, & que le prix des denrées de première nécessité, tels que la farine & la viande, se ressentoit de cet avantage. Dans les marchés qui approvisionnent en pain & en viande cette grande cité, les bestiaux & les grains ne se vendoient plus si chèrement, & le peuple devoit compter sur quelque soulagement à cet égard. Point du tout, l'agiotage & le regrat sont venus à bout d'empêcher toute diminution dans le prix des subsistances. Un citoyen peu aisé se plaint-il de tels abus, on lui répond que la liberté ne permet pas de réprimer l'avidité mercantile qui fait passer le même objet par vingt mains différentes avant qu'il ne parvienne au consommateur.

Il semble qu'on pourroit répondre à une telle raison; & voici comment. Puisque le gouvernement fait des sacrifices pour l'approvisionnement de cette commune, il doit bien avoir le droit de faire surveiller par la police la transmission fidelle des subsistances, de ses agens au peuple; & la repression de l'agiotage dans cette partie est un devoir au moins aussi rigoureux pour lui que la repression de l'agiotage sur le papier-monnaie. Car le peuple, peu capable de calculs abstraits, juge en général de la bonté du gouvernement par les facilités que ce gouvernement lui donne pour obtenir ses subsistances indispensables. Ainsi la loi de police qui mettroit une barrière insurmontable à la cherté extrême du pain & de la viande occasionnée par l'esprit avide des détaillans, verroit en même-tems une loi de justice & de bienfaisance, & même d'attachement au gouvernement républicain.

Extrait d'une lettre particulière.

Je parcours par état les foires du département des Bouches-du-Rhône & celles des départemens voisins. J'y ai vu les bestiaux, & sur-tout les moutons de consommation, beaux, gras, en grande abondance.

Croiriez-vous que souvent on ne peut les vendre à un prix reconnu modéré? que les bergers sont obligés de les ramener dans les étables, faute d'acheteurs?

A la dernière foire tenue pour la Saint-Mathias à Lambesc, les moutons se sont vendus au prix de 15 liv. les plus beaux, & 12 liv. les médiocres. Un pâtre qui avoit un troupeau de 150 moutons, voyant la foire s'écouler, les laissoit à 11 liv. 10 sous l'un dans l'autre. Ainsi, les bestiaux sont dans ce moment au même taux où ils le trouvoient en 1787, 1788 & 1789.

Or, à cette époque, la viande de boucherie ne valoit que 7 à 8 sous la livre, & sur ces 7 à 8 sous il y avoit un sou par livre de prélevé pour les fermes de la ville.

Aujourd'hui la viande vaut 12 sous la livre. . . Qu'en conclure? que les bouchers gagnent cent pour cent, & que vous avez eu raison de dire que le commerce & la liberté ne doivent pas empêcher la taxe des objets de première nécessité, lorsque l'abus est motivé sur les besoins, & que c'est le peuple qui paye.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Marseille, le 18 ventôse, an 4.

J'ai lu, citoyens, dans votre n^o. 145, les doutes que vous laissez les relations que vous avez sur le Midi. Voici le véritable état de cette belle, mais trop malheureuse contrée.

Le Midi n'est ni content, ni tranquille. Il ne l'est pas parce qu'il est toujours gouverné révolutionnairement, ce qui est le contraire de la tranquillité.

Sous Robespierre, on ne cessoit de répéter les mots *vertu, humanité, justice*, & le sang innocent couloit à grands flots sur les échafauds. Depuis trois mois, on ne parle que *constitution, liberté*, & on emprisonne arbitrairement à tort & à travers.

Il faut vous prouver ces actes arbitraires par quelques faits. Dans le département du Var, on embastille sous prétexte d'émigrés tous les malheureux fugitifs de Toulon. La semaine dernière des patriotes de 89 de la commune du Bausset investirent, sans ordre, dans la nuit, la commune de Cignos, & voulurent faire des visites domiciliaires sous prétexte d'arrêter les émigrés. Les habitans de Cignos s'y opposèrent rigoureusement. La peur des coups de fusils, & non le respect des loix, força les braves patriotes du Bausset à rebrousser chemin.

Dans le département de Vaucluse, on fait toutes les nuits des visites domiciliaires pour chercher les prétendus émigrés de Toulon, qu'on ne trouve jamais. On se rappelle que les malheureux qui s'étoient réfugiés dans Toulon & qui restèrent dans cette place lors de la reprise par les Français, furent *mitrillés* par ordre des satellites de Robespierre, se disant représentans du peuple. La convention a rappelé ceux qui se sauvèrent à cette époque. Quand ils ont été de retour dans le sein de leurs familles, la même convention qui les a rappelés a rendu un décret qui les déclare émigrés, & les met conséquemment sous le couteau de la guillotine. Ces malheureux, chassés de leurs maisons, errant çà & là, meurent dans la misère & le désespoir. (Nous supprimons ici plusieurs détails de faits,

parce qu'ils contiennent des inculpations personnelles que nous ne pouvons garantir).

Les bornes d'une lettre ne me permettent pas de pousser plus loin les citations. Je vous dirai donc en gros que les prisons de Toulon, de Marseille & d'Avignon sont remplies: Vous n'en serez pas surpris quand vous saurez que toutes les autorités dans cette partie de la république sont composées des piliers des comités révolutionnaires de Robespierre que Fréron a substitués aux élus du peuple.

Ce fut une calamité publique que l'envoi de Fréron & de Reverchon dans le Midi. On cherche inutilement dans la constitution, des commissaires du gouvernement & des adjoints du commissaire du gouvernement, comme se qualifient ici les hommes Mechin, Jullian, Monet. Tous ces agens de Pitt ont fait enfuir le reste de notre or, de notre commerce, de nos manufactures. Ceux-là, qui ont crié contre le Midi depuis l'établissement de la constitution & du gouvernement, sont ceux-là qui ne veulent ni constitution, ni gouvernement.

Un placard intitulé *Avis au peuple, par les patriotes de 89* salit dans ce moment les murs de Marseille. Les patriotes de 89 n'ont pas signé sur l'imprimé; ils ont craint que leurs noms ne fit reculer d'horreur. Ces braves patriotes disent au peuple qu'on le trompe, & l'invitent à tomber sur les royalistes. Ce mot n'est qu'un signal de trouble & de violence. Mais où sont ces royalistes? où sont leurs armes, leurs magasins, leurs rassemblemens, dans une contrée, dans un pays où il n'y a plus ni hommes, ni armes, ni argent? Fréron est parti de Marseille avec une armée de 1400 hommes & huit pièces de canon pour aller dissiper un rassemblement de royalistes à Carpentras. Les chiens couchans de jacobins entouraient son *carrosse* dans tous les endroits de son passage. Les soldats arrivés à Carpentras n'ont trouvé aucune trace de rassemblement. Où sont donc ces royalistes? se demandent-ils les uns aux autres? Eh sac. . . disoient ceux-ci, ne vois-tu pas qu'ils sont dans la tête de ce b. . . de commissaire, répondoient les autres. Il faut que ces coquins la fergent des conspirations pour vivre aux dépens de la république & la ruiner. . . Qui est-ce donc qui payera ces folles dépenses? . . . Toi, moi, mon ami.

Maintenant que les jacobins ont rempli les autorités de leurs créatures, ils veulent du sang. Ils sont les maîtres dans le Midi; & par-tout où ils l'ont été, il n'y a jamais eu ni sûreté ni tranquillité. Si leurs efforts réussissent à Paris, la France sera bientôt couverte encore une fois d'échafauds. Cette crainte, trop fondée, occasionne une émigration effrayante, & les adjoints du commissaire du gouvernement la favorisent de toutes leurs forces. Ils favorisent encore, moyennant quelques *louis*, la sortie de nos laines & de nos soyes. Ainsi, bientôt, à la grande satisfaction de l'Angleterre & des ennemis de nos manufactures & de notre industrie, nous verrons venir des voyageurs étrangers nous apporter des draps, des étoffes de soye, des savons fabriqués avec les productions de notre sol.

Un muidicubie de cinquante mille francs en numéraire, se vend ici six ou huit. On ne vend à des prix si bas, que pour faire quelque argent, s'en aller & fuir la dévastation & la mort dont la jacobinisme nous menace.

Il arrive à Marseille une quantité étonnante de bled, que les génois & les grecs nous apportent, & cependant il est toujours très-cher. C'est que des armateurs ont

la permission de vendre pour l'intérieur de la république; d'autres ne l'ont pas, suivant qu'on peut payer cette permission plus ou moins cher. Voilà la véritable situation du Midi...

Tant que le commerce sera gêné & rançonné; tant que les préposés du gouvernement seront des hommes sans morale, sans pudeur, sans autre talent que l'esprit de vengeance ou de parti; des hommes enfin, dont le seul nom effraye; tant que l'arbitraire & la terreur régneront, tant que la loi ne frappera pas indistinctement celui qui la violera, de quelque uniforme qu'il soit affublé, de quelque place qu'il soit honoré, de quelque marque qu'il soit couvert; tant qu'on laissera les rênes à la jacobinisme qui ne cesse de forger des lettres, des conspirations comme sous Robespierre; tant que le gouvernement ne voudra pas voir que les soi-disant patriotes de 89 sont les vrais royalistes & les chouans les plus redoutables, il n'y aura point de confiance: nos villes seront désertes & nos manufactures abandonnées; toute industrie périra, le peuple languira dans la misère, la révolution trahira & la constitution à force d'être violée, finira par être renversée.

(Cette lettre est signée).

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen THIBAUDEAU.

Séance du 2 germinal.

Fermond présente un second projet de résolution dont voici les dispositions.

La loi du 23 pluviôse dernier, sur le paiement de la contribution foncière, sera exécutée suivant sa forme & teneur; & les contribuables qui n'auront pas payé dans les délais par elle fixés, ne pourront s'acquitter qu'en mandats.

Les contributions comptuaires pourront être acquittées en assignats, valeur nominale; savoir, dans le département de la Seine, jusqu'au 15 germinal courant; dans les départements à la distance de cinquante lieues, jusqu'au premier floréal prochain; & dans les autres départements jusqu'au 15 du même mois inclusivement; passé lequel délai, les contribuables ne pourront s'acquitter qu'en mandats.

Les patentes seront payées en mandats.

Les paiements ordonnés par les articles I, II & III, pourront, jusqu'au 1^{er} messidor prochain, être faits en assignats à trente capitaux pour un.

À compter du premier floréal, les droits d'enregistrement & de timbre, & ceux de douanes, seront perçus en mandats.

À dater du même jour, les ports de lettres seront payés d'après les différentes distances fixées par le tarif, à 5, 10, 15 & 20 sols, en monnaie de cuivre ou en mandats.

À compter du même jour, les chevaux de poste, & les places & transports de la messagerie, seront payés en mandats, suivant le tarif qui sera fait.

Rouyer & Bentabol demandent une loi pénale contre ceux qui discréditeront les assignats. — Renvoyé à la commission des finances.

Séance du 3 germinal.

Au nom d'une commission spéciale, Madier propose un projet de résolution contenant des dispositions pé-

nales très-sévères contre ceux qui sonneront des cloches. — Ajourné.

Mathieu présente un projet d'instruction au peuple sur les mandats. Le conseil rejette cette instruction qui ne lui paroît pas remplir son objet.

Treillard fait autoriser chaque section de la commission de la classification des lois, à faire imprimer son travail séparément.

Monnot, conformément à la demande qui en a été faite hier, propose un projet de loi pénale contre ceux qui discréditeront les mandats.

Pelet demande l'ajournement; il pense qu'en finances, avant de rendre une loi, il faut bien y réfléchir.

L'ajournement est rejeté & le projet de Monnot adopté; il porte que ceux qui, par leurs discours ou leurs écrits, discréditeront les mandats seront condamnés à une amende qui ne pourra être moindre de 3000 liv., ni excéder 10 mille; en cas de récidive, ils seront condamnés à quatre années de fers.

Ceux qui achèteront ou vendront de l'or seront punis des mêmes peines que ci-dessus.

Ceux qui refuseront de recevoir en paiement des mandats territoriaux seront condamnés la première fois à une amende égale à la valeur refusée; la seconde fois à une amende décuple; & la troisième fois à deux années de fers.

Le conseil arrête qu'il discutera demain les projets de résolution présentés hier par Fermond. Ce membre en présente aujourd'hui un nouveau qui est aussi ajourné; & qui porte que les traitements échus au 1^{er} germinal germinal seront payés comme par le passé, & désormais ils seront réduits à un taux fixe & payé en mandats.

Les transactions entre le trésor public & les particuliers seront réglées comme celles de particulier à particulier.

Colombelle fait un rapport sur les difficultés élevées par rapport au jugement des prévenus des massacres du 2 septembre & du vol du garde-meuble. Tous les prévenus du même crime seront mis ensemble en jugement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 3 germinal.

On lit une résolution qui porte que les membres des administrations départementales apposeront, en présence des commissaires du pouvoir exécutif, les scellés sur toutes les caisses civiles, à l'effet de constater les sommes qu'elles contiennent.

Le conseil reconnoît l'urgence & approuve la résolution.

Il renvoie à l'examen d'une commission de trois membres, une seconde résolution relative au mode à suivre pour faire viser les passe-ports des étrangers voyageant en France.

La même décision est prise à l'égard d'une troisième résolution concernant les élections de la commune de Marly, département de Seine & Oise.

Lanjuinais fait ensuite le rapport sur la résolution concernant les effets déposés aux greffes des tribunaux. La commission, dont il est l'organe, propose de rejeter cette résolution qu'elle trouve incomplète & ne distingue point assez les effets qui doivent être remis dans les différents dépôts.

Le conseil ajourne la discussion jusqu'après l'impression du rapport.